

lions de citoyens, dont nous nous préoccupons, recevraient, en avril ou en mai, une manne composée de retenues qui auraient été faites et qui, une fois ces excellents articles du bill adoptés, leur reviendraient.

Je ne me préoccupe pas trop de cet aspect du bill. Du côté des valeurs humaines, il y a aussi une considération très importante qui a été mentionnée mais peut-être pas assez soulignée. Les véritables bénéficiaires de la loi et des règlements de l'impôt sur le revenu, du moins l'an prochain, seront ceux qui peuvent se payer les services de comptables, d'avocats et de conseillers en gestion. Ce point a déjà été soulevé, et je n'insisterai donc pas trop là-dessus. Toutefois, il est assez clair que ces conseillers juridiques, qui ont maintenant repéré des échappatoires, feront part de ces renseignements utiles aux clients qui peuvent les payer, mais non aux particuliers qui ne le peuvent pas.

Je me contente de soulever ce point, et je soutiens que si nous retardons l'adoption du bill, les pauvres n'en souffriront pas; et j'espère que nous n'entendrons pas encore cet argument, car cela n'existe pas ni dans les faits, ni en droit.

J'espère que les honorables sénateurs me croient lorsque je dis que la principale préoccupation à l'heure actuelle qui m'incite à parler est que j'espère qu'on trouvera une solution au dilemme. Je m'inquiète de ce qu'on ait l'impression dans certains milieux que le Sénat flanquera et ne remplira pas son devoir aux termes de la constitution.

Quel est ce devoir? Assurément, le strict minimum qu'il incombe au Sénat de faire en ce qui concerne les mesures législatives est d'apporter tous les amendements qu'il juge nécessaires et de les transmettre à la Chambre des communes. Chose certaine, nous n'avons rien transmis à la Chambre des communes. Nous n'avons aucune obligation envers le gouvernement canadien, envers le cabinet ou le pouvoir exécutif, mais nous en avons une envers la Chambre des communes. Cette Chambre nous a fait parvenir un bill et les députés attendent notre réponse.

• (2020)

La Chambre des communes nous a fait parvenir ce bill en nous disant: «Approuvez-le sans amendement.» Honorables sénateurs, j'espère bien qu'à la fin de notre débat, Son Honneur ne sera pas obligé de se lever et de dire: «Il est résolu de transmettre à la Chambre des communes un message lui faisant savoir que le Sénat a approuvé le bill sans amendement.»

L'honorable M. Flynn: Répétez «sans amendement.»

L'honorable M. Grosart: Ce serait faux. Nous demanderions à Son Honneur de mentir à la Chambre des communes, car les rapports de notre comité réputé démontrent que nos spécialistes n'estiment pas que ce bill devrait être adopté sans amendement.

L'honorable M. Martin: J'invoque le Règlement. Honorables sénateurs, à mon avis, il ne convient pas de faire en ce moment des commentaires sur ce que le comité pourrait faire.

L'honorable M. Flynn: Oh, si, cela convient.

L'honorable M. Martin: Le bill a été renvoyé au comité pour y être examiné. Je ne veux pas me mêler de ce que l'honorable sénateur Grosart a à nous dire, mais je lui signale, à lui et aux sénateurs, qu'à n'en pas douter il serait tout à fait inconvenant pour qui que ce soit de passer des commentaires sur ce que le comité pourrait

[L'honorable M. Grosart.]

faire ou ne pas faire. Ce serait, de notre part, une ingérence dans les travaux du comité.

L'honorable M. Flynn: Mais pas du tout.

L'honorable M. Martin: J'espère que l'honorable sénateur Grosart ne persistera pas à argumenter dans ce sens.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, on a invoqué le Règlement...

L'honorable M. Flynn: Si Votre Honneur veut rejeter le rappel au Règlement, alors je ne retiendrai pas le Sénat plus longtemps.

Son Honneur le Président: J'aimerais avoir l'avis du leader de l'opposition.

L'honorable M. Flynn: A mon avis, le rappel au Règlement du leader du gouvernement n'est nullement fondé. Lorsque le Sénat renvoie une question à un comité, nous pouvons parler de ce qu'il pourra ou ne pourra pas faire. J'ai l'impression que nous reprenons la question des pressions dont a si aptement discuté le sénateur Molgat cet après-midi.

Nous pouvons dire au comité ce que nous voulons, car c'est lui qui fait le travail du Sénat. Si nous ne pouvons lui donner des instructions ou lui dire ce que seront les conséquences de son rapport, c'est que ce comité est inutile. Il n'est pas indépendant du Sénat.

L'honorable M. O'Leary: C'est le serviteur du Sénat et il a un mandat.

L'honorable M. Flynn: Si un comité sénatorial ne peut recevoir des instructions du Sénat, c'est que les situations sont complètement inversées. J'espère que le leader du gouvernement ne persistera pas dans son point de vue. Je crois qu'il a commis une erreur tactique en prenant la parole à ce stade.

L'honorable M. Martin: J'ai bien parlé pour rien.

L'honorable M. Grosart: Votre Honneur me permet-il de parler de ce rappel au Règlement?

Son Honneur le Président: J'espère pouvoir mettre un terme à cette question.

L'honorable M. Grosart: Si je prends la parole maintenant, c'est que, comme je l'ai dit plus tôt, je ne voudrais jamais le faire après que Votre Honneur aura rendu sa décision. Je veux simplement y apporter une petite contribution.

Honorables sénateurs, si je comprends bien, on a invoqué le Règlement sous prétexte que je ne peux, dans ma motion, parler de ce que le comité pourrait faire. La motion dont nous sommes saisis propose que le Sénat s'ajourne jusqu'au 10 janvier. Tout ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu d'autres propositions soumises au Sénat, et l'une d'entre elles doit sûrement être la ligne que le comité doit suivre.

Votre Honneur, je ne vois aucune façon possible de laisser entendre qu'à cause d'une motion d'ajournement au 10 janvier il soit interdit à un sénateur de discuter le renvoi au comité.

Son Honneur le Président: Pendant toute ma vie, je me suis préoccupé de ce qu'on appelle la liberté d'expression. Cependant, les autorités en ce domaine sont très claires. Une fois qu'une question a été renvoyée à un comité, toutes les autorités en conviennent: il est pour le moins inapproprié ou dangereux de s'occuper de la façon dont les membres de ce comité organisent leur travail.